

Limiter l'extension des zones urbanisées : stratégie de la Confédération

Autor(en): **Rumley, Pierre-Alain**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **98 (2003)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-176050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégie de la Confédération

Limiter l'extension des zones urbanisées

Pierre-Alain Rumley, urbaniste,
directeur de l'Office fédéral du
développement territorial (ARE)

Dans le rapport du Conseil fédéral sur les «Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse», de 1996, on peut lire: «Les sites non bâtis se faisant de plus en plus rares, il importe de les libérer durablement de la pression exercée par les constructions (...)» (p. 55), et «Le principe selon lequel il faut limiter l'extension des zones urbanisées et ne bâtir que dans les zones déjà largement construites vaut en particulier pour les agglomérations (...)» (p. 48).

Le développement interne des sites bâtis ne doit pas se traduire uniquement par une élévation de l'indice d'utilisation, il doit apporter une meilleure qualité de vie
(photo ASPAN)

Siedlungsentwicklung nach innen darf nicht nur höhere Ausnutzung bedeuten, sondern muss auch mehr Lebensqualität für die Bewohner erbringen
(Bild VLP)

Il y a de bonnes raisons de vouloir aller dans cette direction: L'utilisation de sol à des fins de construction est en effet importante depuis la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale dans notre pays. La surface urbanisée (qui englobe les surfaces destinées au logement, au travail, au transport, etc.) a passé de 246'400 ha en 1979/85 (première période de recensement) à 279'100 ha en 1992/97 (seconde période de recensement). La «consommation» par habitant a passé de 382 à 397 m². La surface urbanisée ne représente certes «que» 6,8% de la surface totale de la Suisse, ce qui peut laisser croire que nous disposons encore d'une importante marge de manœuvre. C'est par contre beaucoup si l'on prend en considération, et cela devient per-

ceptible pour tout un chacun, la diminution des espaces ouverts dans les agglomérations, le fait que la part de la surface urbanisée représente 15% sur le Plateau et qu'une poursuite des tendances ces 30 prochaines années pourrait entraîner la mise à contribution de 40'000 nouveaux hectares. Le seul équipement de ces surfaces entraînerait des investissements de l'ordre de 20 à 40 milliards de francs.

Développement durable

Le caractère non durable de ce développement paraît assez évident: charges financières peut-être insupportables pour les générations futures, atteintes au paysage, diminution de la diversité biologique. A quoi il faut ajouter l'augmentation des kilomètres à parcourir pour atteindre les emplois et les équipements, les problèmes d'environnement qui en résultent et les difficultés de desserte par les transports publics. L'évolution future des surfaces urbanisées est ainsi un facteur-clé du développement durable. La chose n'a d'ailleurs pas échappé au Conseil fédéral qui, dans sa Stratégie 2002 pour le développement durable, a fixé comme objectif une stabilisation de la surface urbanisée par habitant à 400 m². La réalisation de cet objectif n'entraînerait, pour un même chiffre de population (7,6 millions d'habitants en 2030) «qu'une» extension de la surface urbanisée de 12'000 ha d'ici cette date (les chiffres seraient évidemment différents si un autre scénario démographique devait se réaliser). La différence entre 12'000 et 40'000 ha permet de mesurer l'importance des enjeux liés à l'aménagement du territoire ces 30 prochaines années.

Développement «vers l'intérieur»

On le voit, il n'y a guère d'autre solution que de limiter l'extension des zones urbanisées et d'orienter le développement de l'urbanisation «vers l'intérieur». C'est d'ailleurs réalisable sans entraver le développement économique. Il est en effet possible et souhaitable de:

- densifier là où c'est judicieux (par exemple construire une deuxième maison familiale sur une parcelle de 1'000 m², rehausser certains bâtiments, mieux utiliser les combles, etc.)
- construire sur les «dents creuses», soit sur les parcelles non encore construites dans les zones déjà urbanisées
- redévelopper les friches, notamment industrielles.



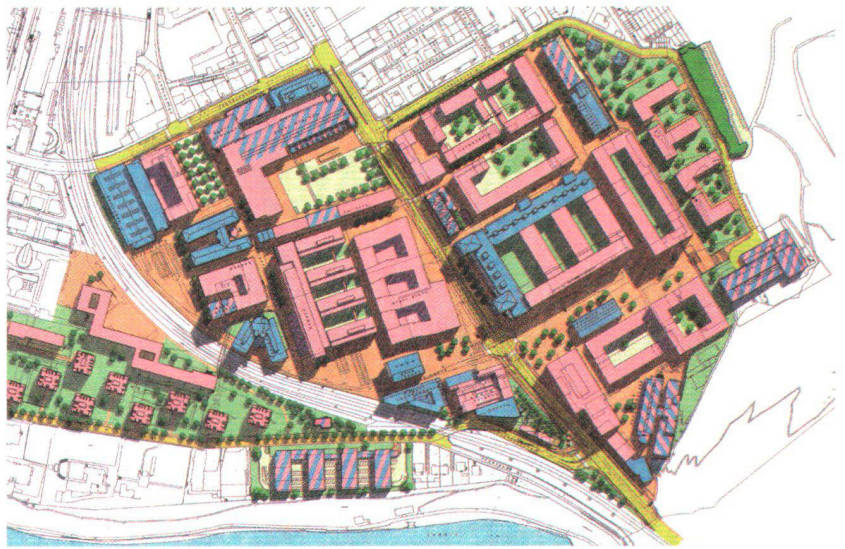
A ce sujet, une récente étude de notre office, menée en collaboration avec l'OFEFP, a montré qu'il y avait en Suisse quelque 400 sites en friche (d'une superficie supérieure à 1 ha) représentant une surface de 2'300 ha. Ces sites recèlent évidemment un gros potentiel de construction. Les études prospectives destinées à mieux cerner le potentiel de développement de l'urbanisation vers l'intérieur, de même qu'à vérifier la faisabilité de l'objectif de stabilisation de la surface urbanisée de 400 m² par habitant, sont en cours. Elles devraient faire l'objet, en même temps que la présentation de stratégies d'action, d'un rapport sur le développement territorial qui devrait être publié début 2005 et être soumis à une vaste consultation. Mais de nombreuses actions sont déjà en cours.

Politique des agglomérations

C'est ainsi que les Offices fédéraux (en particulier l'ARE et le seco) mettent en œuvre la politique des agglomérations décidée en 2001 par le Conseil fédéral. Le travail se fait en étroite collaboration avec les cantons, les villes et autres communes, dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations. La politique des agglomérations concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, bien sûr, mais également la culture, la politique sociale, celle des étrangers, le sport, etc. Dans un premier temps, il s'agit d'encourager la collaboration entre les collectivités publiques concernées. C'est l'un des objectifs principaux des projets-modèles lancés dès 2002 (cf. carte des projets-modèles en cours).

Une étape importante de la politique des agglomérations, notamment dans la perspective du développement urbain « vers l'intérieur », est l'élaboration des « Projets d'agglomération » par les cantons et les agglomérations ; ce travail est en cours. Les « Projets d'agglomération » se veulent des instruments stratégiques et opérationnels, contraignants pour les collectivités publiques, de développement (notamment spatial) des agglomérations. Ils doivent notamment harmoniser le développement de l'urbanisation et celui des transports. L'existence d'un document répondant à certains critères de qualité devrait être la condition à l'octroi d'une aide fédérale aux investissements dans le domaine du trafic d'agglomération.

Mais il n'y a pas que la Confédération qui soit active. Il y a les CFF et leur projet « Railcity ». Il y a également les cantons et les agglomérations elles-mêmes, comme relevé ci-dessus, lesquelles développent de plus en plus, en partenariat avec des privés, de véritables projets urbains.



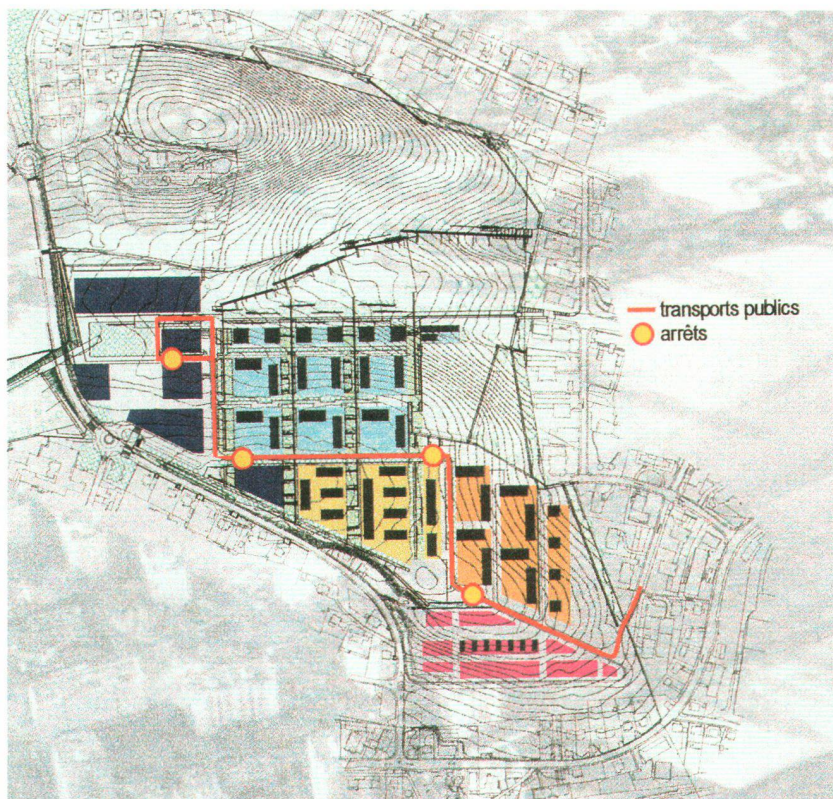
Projets urbains

J'aimerais insister sur l'importance des projets urbains car, si j'ai argumenté plus haut de manière surtout quantitative, il est évident qu'il n'y aura pas de développement urbain « vers l'intérieur » sans qualité urbanistique et architecturale dans les zones urbanisées. Cette qualité dépend de la nature des logements offerts, du degré de mixité sociale et fonctionnelle, de l'environnement construit et des espaces publics.

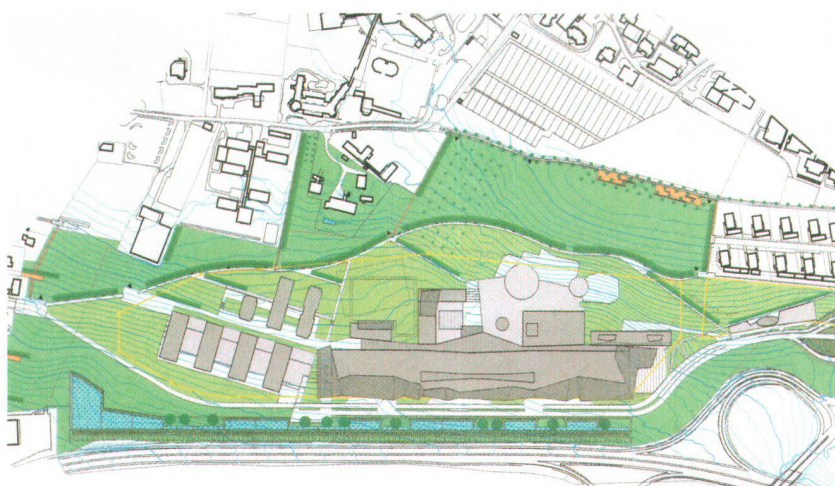
En guise de conclusion: De nombreuses démarches sont en cours, qui visent à limiter l'extension non contrôlée de l'urbanisation. Jamais sans doute la situation n'a été si favorable à cette politique, même si de nombreux problèmes subsistent (la crise du logement par exemple) et si le chemin menant à un développement territorial durable est encore long et vraisemblablement semé d'embûches.

Ci-dessus: sur le site ABB Nord, au centre de Baden, se créent des logements attractifs, des emplois, des installations publiques de loisirs ainsi que des parcs et promenades. Ci-dessous: Dans le quartier des Charmilles, à Genève, la couverture des voies CFF a rétabli la liaison entre deux quartiers (photo ABB et ARE)

Oben: Auf dem ABB-Areal Nord mitten in Baden entstehen attraktive neue Wohnungen, Arbeitsplätze und öffentliche Freizeit- und Grünanlagen. Unten: In Genf-Charmillen wurde ein lärmiger Bahneinschnitt überdeckt und konnten so zwei Quartiere zusammengeführt werden (Bilder ABB und ARE)



Oben: Mit Cormanon-Est werden Freiburg und Villars-sur-Glâne verzahnt; Rechts: Der künftige Quartierplatz von Cormanon; Unten: Zwischen Autobahn und Siedlungsraum soll in Bertigny-Ouest ein Sportzentrum entstehen. *Ci-dessus: Cormanon-Est jouera un rôle d'articulation entre Fribourg et Villars-sur-Glâne. A droite: la future place de quartier de Cormanon; ci-dessous: un centre sportif sera réalisé entre l'autoroute et la zone urbanisée à Bertigny-Ouest.*



Verdichtung mit Fragezeichen

ti. Man trifft sie im ganzen Land, die wild aus dem Boden gestampften Wohnsiedlungen, deren Planungswunden man heute vielerorts «heilen» will, indem man sie vernetzt, Lücken schliesst und im amorphen Betonbrei städtebauliche Akzente zu bilden versucht. Zum Beispiel in Villars-sur-Glâne bei Freiburg, das in den letzten 40 Jahren vom kleinen Bauerndorf zur städtischen Agglomerationsgemeinde explodiert ist und immer mehr mit der Kantonshauptstadt zusammenwächst. Hier in Cormanon-Est, unweit der A12-Ausfahrt Freiburg Süd, eingebunden ins kantonale und lokale Strassennetz und nur zehn Busfahrt-Minuten vom Stadtzentrum, der Hochschule, dem Industriegebiet und den Spitälern entfernt, entsteht zurzeit auf einem Gelände von rund 400'000 Quadratmetern ein neues Quartier. Es gliedert sich in fünf Sektoren mit unterschiedlichen Wohnnutzungen und Blick auf die Alpen, einem zentralen Platz mit Geschäften, Büros, dem neuen Theater für die Gruppe «Mummenschanz», Fusswegen, Gärten, Grünflächen und einem öffentlichen Park. Hier soll man weder ganz städtisch noch ländlich leben, zwischen zwei Welten pendeln und die Vorzüge beider Räume erfahren. Ob das genügt, um Wurzeln zu schlagen? Die Zukunft wird es weisen.

Mit einem weiteren Projekt in Bertigny-Ouest will man in Villars-sur-Glâne den Raum zwischen Siedlungsgebiet und Autobahn, die hier das Landwirtschaftsgebiet begrenzt, durch drei unterschiedlich genutzte Landschaftsbänder neu gestalten und zugleich das bestehende Verkehrsnetz nutzen. Das erste Band längs der Fahrbahn sieht einen Lärmschutzwall durch Geländeverschiebungen und Baumanpflanzungen vor. Beim zweiten handelt es sich um die Freiräume des hier entstehenden multifunktionellen «Centre Gottéron» mit Sportanlagen (Bäder, Eisbahn usw.), Hotel, Altersresidenz, Geschäftszentrum, Restaurant und Gärten. Inspiriert von französischen Vorbildern ist das dritte Band, der «Parc agraire». Er zieht sich zwischen dem Sportzentrum und den dahinter liegenden Wohnsiedlungen hin, besteht aus Wiesen, Viehweiden und Hecken und soll die Beziehungen zwischen Landwirtschaft und städtischer Bevölkerung fördern. Auf den ersten Blick zwar bestechend, doch fragt sich, ob es sinnvoll ist, Freizeitanlagen auf Kosten der Landschaft an die Stadtränder zu verlegen, die Zentren diesbezüglich aber ausbluten zu lassen und so zusätzlichen Verkehr zwischen diesen und ihrer Peripherie anzukurbeln. Sportzentren und Pärke mitten in der Stadt erscheinen da überzeugender, und zwar in mehrfacher Hinsicht.